

**Rapport Annuel au 31 décembre 2022
du Fonds de Placements Collectifs en
Titrisation FT Sofac Auto Lease**

Table de matière

- I. CARACTERISTIQUES DU FT SOFAC AUTO LEASE A L'EMISSION**
- II. INFORMATIONS PORTANT SUR L'ACTIF DU FONDS**
 - 1. LOYER RESTANT DU ET NOMBRE DES CREANCES**
 - 2. PERFORMANCE DE L'ACTIF**
 - a. DUREE DE VIE MOYENNE**
 - b. TAUX DE REMBOURSEMENT ANTICIPE MENSUEL**
 - c. TAUX D'IMPAYE MENSUEL**
 - d. TAUX DE DECHEANCE MENSUEL**
 - e. TAUX DE PERTE**
 - f. PART DES CREANCES AMORTIES PAR RAPPORT A L'ACTIF INITIAL**
 - 3. LA TRESORERIE DU FONDS**
- III. INFORMATIONS PORTANT SUR LES OBLIGATIONS**
- IV. INFORMATIONS DIVERSES**
 - 1. MISE EN JEU DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE**
 - 2. FRAIS ET COMMISSIONS**
 - 3. FONDS DE RESERVE**
- V. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- VI. LES ETATS DE SYNTHESE**
 - 1. LE BILAN**
 - 2. LE COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES**
 - 3. L'ETAT DES SOLDES DE GESTION**
 - 4. L'ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
- VII. CERTIFICATION DE L'INVENTAIRE DES ACTIFS**

I. CARACTERISTIQUES DU FT SOFAC AUTO LEASE A L'EMISSION

FT Sofac Auto Lease a été constitué le 10 novembre 2021 par l'acquisition de 8 069 créances LOA détenus par la SOFAC. Ces Créances Cédées sont des créances des Loyers à Recevoir et des Créances d'Indemnité résultant de Contrats LOA conclus par SOFAC avec des clients personnes physiques résidant au Maroc ou des personnes morales de droit marocain, pour financer l'acquisition de véhicules à moteur.

Le montant nominal des créances cédées s'élevait à l'origine à 402 200 399,85 DH. L'acquisition de ces créances a été réglée le 10 novembre 2021 par le produit de l'émission de deux catégories de titres dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Types de titres	Nombre de titres	Montant unitaire (MAD)	Nominal total (MAD)	Taux d'Intérêt Nominal	Prime de risque	Date d'amortissement (**)
Obligations	3.720	100.000	372.000.000,00	4,12%	35-45 pbs	14 octobre 2025
Parts résiduelles	2	-	4.057.523,16	NA		14 octobre 2025
Total	3.722		376.057.523,16			

Les Porteurs de Titres sont protégés contre le risque de crédit lié à la défaillance des Débiteurs et les risques liés au retard de paiement s'agissant des Créances Cédées par :

- la différence positive existant entre, d'une part, la décote appliquée aux Créances Cédées à la Date de Cession Initiale pour le calcul de leur Prix de Cession Initial et, d'autre part, la somme des Coûts de Gestion, des intérêts dus au titre de la Ligne de Liquidité et des Coupons payables aux Porteurs d'Obligations à cette Date de Paiement ;
- l'alimentation du Compte de Réserve à hauteur du Montant Requis de Réserve applicable (à savoir à la Date de Cession Initiale, puis pour chaque Date de Paiement durant la Période d'Amortissement Normal, tant que le montant des sommes dues au titre des Obligations est supérieur à zéro (0), un montant égal à la somme (i) de 2,5% du Solde Restant Dû de Loyers à Recevoir relatifs aux Créances Cédées à la Date de Cession Initiale et (ii) de 1% du Solde Restant Dû de Loyers à Recevoir relatifs aux Créances Cédées ;
- les déclarations de conformité de l'Initiateur aux termes de la Convention de Cession, les recours dont dispose le Fonds au titre des Montants Résolutoires et/ou des Montants d'Indemnisation et la possibilité pour le Fonds d'acheter des Créances Cédées Complémentaires à chaque Date de Cession Complémentaire et d'en payer le Prix de Cession Initial avec les sommes payées par l'Initiateur au titre de ces Montants Résolutoires et/ou Montants d'Indemnisation ;
- l'obligation pour l'Initiateur de racheter des Créances Cédées Déchues (dans la limite d'un (1) % du Solde Restant Dû moyen des Loyers à Recevoir au titre des quatre (4) derniers trimestres) et la possibilité pour le Fonds d'acheter des Créances Cédées Complémentaires à chaque Date de Cession Complémentaire et d'en payer le Prix de Cession Initial avec les sommes dues par l'Initiateur au titre du Prix de Rachat des Créances Cédées Déchues ;

- l'émission des Parts Résiduelles, dont les droits en intérêt et en principal sont subordonnés respectivement aux droits en intérêt et en principal des Obligations;
- d'une manière plus générale, les sûretés et accessoires garantissant les sommes dues au titre des Créances Cédées ; et
- l'application d'un Ordre de Priorités de Paiement spécifique en cas d'ouverture de la Période d'Amortissement Modifié à la suite de la survenance d'un Cas d'Amortissement Modifié qui perdure sans qu'il n'y soit remédié.

Les Porteurs de Titres sont protégés des risques liés à un manque de liquidité du Fonds par (i) la constitution de la Réserve au crédit du Compte de Réserve à concurrence du Montant Requis de Réserve et (ii) les Tirages au titre de la Ligne de Liquidité mise à disposition du Fonds par la Banque de Liquidité durant la Période d'Amortissement Normal.

Les Porteurs de Titres ne supportent pas de risques liés à l'insolvabilité du Fonds dès lors que le Fonds n'est pas susceptible de faire l'objet d'une procédure collective en droit marocain.

II. INFORMATIONS PORTANT SUR L'ACTIF DU FONDS AU 31 DECEMBRE 2022

1. LE SOLDE DES LOYERS RESTANTS DUS ET LE NOMBRE DES CREANCES

Le portefeuille détenu par FT Sofac Auto Lease se compose de 4 491 créances vivantes pour un solde de loyer restant dû de 175.367.745,47 dirhams.

2. LA PERFORMANCE DE L'ACTIF

a. LA DUREE DE VIE MOYENNE RESIDUELLE

La durée de vie moyenne résiduelle des créances est de 24 mois.

B. LE TAUX DE REMBOURSEMENT ANTICIPE MENSUEL :

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2021 (en %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,60%	0,72%
2022 (en %)	0,49%	0,79%	0,76%	0,75%	0,61%	0,76%	0,64%	0,95%	0,74%	0,89%	0,76%	0,75%

C. LE TAUX D'IMPAYE MENSUEL :

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,12%	0,17%
(en %)												
2022	0,23%	0,36%	0,34%	0,41%	0,41%	0,48%	0,26%	0,53%	0,60%	0,57%	0,71%	0,73%
(en %)												

E. LE TAUX DE DECHEANCE MENSUEL :

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
(en %)												
2022	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(en %)												

F. LE TAUX DE PERTE

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aût	Spt	Oct	Nov	Dec
2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
(en %)												
2022	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(en %)												

G. PART DES CREANCES AMORTIES PAR RAPPORT A L'ACTIF INITIAL

La part des créances amorties est de 54,25%.

3. LA TRESORERIE DU FONDS

Le montant de la trésorerie du Fonds FT Sofac Auto Lease au 31 décembre 2022 est de l'ordre de 60.296.890,83 dirhams qui est relatif au placement des fonds disponibles en OPCVM monétaire.

Durant le trimestre en cours, le compte du Fonds a été alimenté des montants suivants :
 - En novembre 2022 : d'un montant de 13,97 millions de dirhams relatif aux flux encaissés des loyers à recevoir.

- En décembre 2022 : d'un montant de 12,79 millions de dirhams relatif aux flux encaissés des loyers à recevoir.

Les disponibilités de trésorerie du Fonds ont été placées par la suite en OPCVM monétaire.

III. INFORMATIONS PORTANT SUR LES OBLIGATIONS

	Obligations A	Part résiduelle R 1	Part résiduelle R2
Nombre de parts	3 720	1	1
Valeur Nominale à l'émission	55.078,59	2 028 686,93	2 028 686,93
Taux Facial	4,12 %	-	-
Nominal Unitaire restant dû	100 000,00	2 028 686,93	2 028 686,93

IV. INFORMATIONS DIVERSES

1. MISE EN JEU DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE

Néant.

2. FRAIS ET COMMISSIONS

	Montant	Pourcentage
Commissions de recouvrement	877.424,36	49,76%
Commissions de gestion	584.949,60	33,17%
Commissions de dépositaire	16.989,91	6,63%
Autres charges de fonctionnement	183.926,14	10,43%
Total	1.763.290,01	100%



3. FONDS DE RESERVE

Le solde du compte du fonds de réserve s'élève à 14 077 013,99 dirhams.

V. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Aux porteurs de parts
Du FCPT « SOFAC AUTO LEASE »
Chez SOFAC STRUCTURED FINANCE
57, Bd Abdelmoumen, Casablanca, Maroc

5, rue des Pléiades
Résidence Imrane, 1^{er} étage
20390 Casablanca, Maroc

Tél : +212 (0) 5 22 86 57 36
+212 (0) 5 22 86 55 90
Fax : +212 (0) 5 22 86 26 97
E-mail : contact@elmaguiiri.ma
www.elmaguiiri.ma

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée dans le règlement de gestion du Fonds de Placement Collectifs en Titrisation **FT SOFAC AUTO LEASE**, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de **FT SOFAC AUTO LEASE** arrêtés au 31 décembre 2022, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un actif net de **225 817 775 MAD** y compris une perte à affecter de **508 200 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Placement Collectifs en Titrisation **FT SOFAC AUTO LEASE** au 31/12/2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Placement Collectifs en Titrisation FT SOFAC AUTO LEASE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la



falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 Mars 2023

Le commissaire aux comptes
EL MAGUIRI & ASSOCIES
Dr. Issam EL MAGUIRI
Associé Gérant

EL MAGUIRI & ASSOCIES
Rue Pliades, Des. Imrane
N°5, 20390 - Casablanca
Tel: 0522 86 57 36 / 522 86 55 90

VI. LES ETATS DE SYNTHESE

1. LE BILAN AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice			Exercice Précédent
	Brut	Amort. et Provisions	Net	Net
- Frais préliminaires	-		-	-
- Créances titrisées	165.376.564,97		165.376.564,97	362.898.391,42
• Valeurs nominales	175.285.763,77		175.285.763,77	384.553.718,48
• Ecart d'acquisition (+ou-)	-9.909.198,80		-9.909.198,80	-21.655.327,06
• Créances rattachées			-	-
- Créances diverses	29.734,36		29.734,36	-
- Titres et valeurs de placement	60.408.363,30		60.408.363,30	31.742.825,98
- Trésorerie – Actif	3.112,84		3.112,84	-
TOTAL	225.817.775,47		225.817.775,47	394.641.217,40

PASSIF	Exercice			Exercice Précédent
	Brut	Amort. et Provisions	Net	Net
- Résultats antérieurs	697.498,28		697.498,28	-
- Résultat de l'exercice	-508.199,95		-508.199,95	697.498,28
- Fonds de garantie	14.077.013,99		14.077.013,99	14.077.013,99
- Provisions pour risque et charges				-
- Parts et obligations spécifiques	4.057.373,86		4.057.373,86	4.057.373,86
• Valeurs nominales	4.057.373,86		4.057.373,86	4.057.373,86
• Ecarts d'émission (+ou-)				-
• Dettes rattachées				-
- Parts et obligations ordinaires	204.892.354,80		204.892.354,80	372.000.000,00
• Valeurs nominales	204.892.354,80		204.892.354,80	372.000.000,00
• Ecarts d'émission (+ou-)				-
• Dettes rattachées				-
- Dettes diverses	2.601.734,48		2.601.734,48	3.809.297,41
- Dettes de trésorerie	-		-	33,86
TOTAL	225.817.775,46		225.817.775,46	394.641.217,40

2. COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PRODUITS	Exercice	Exercice Précédent
- Produits financiers	12.234.304,96	2.130.332,96
• Sur créances titrisées	11.746.128,25	2.111.060,20
• Sur titres et valeurs de placement	488.176,71	19.272,76
• Autres produits financiers		
Reprises sur garanties		
Récupération de créances		
Reprises sur provisions		
• Pour risques et charges		
• Autres reprises		
TOTAL DES PRODUITS (A)	12.234.304,96	2.130.332,96

CHARGES	Exercice	Exercice Précédent
- Charges financières	8.721.073,14	1.090.520,53
• Sur parts et obligations spécifiques	1.532.545,14	1.090.520,53
• Sur parts et obligations ordinaires	7.188.528,00	
• Autres charges financières		
Créances titrisées irrécouvrables	2.258.141,76	
Charges de fonctionnement	1.763.290,01	342.314,15
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
• Pour risques et charges		
• Autres dotations		
TOTAL DES CHARGES (B)	12.742.504,91	1.432.834,68
RESULTAT (A - B)	-508.199,95	697.498,28

3. L'ETAT DES SOLDES DE GESTION DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CHARGES	Exercice	Exercice Précédent
+ Produits financiers - charges financières	12.234.304,96 8.721.073,14	2.130.332,96 1.090.520,53
Marge financière brute	3.513.231,82	1.039.812,43
+ Récupération de créances + Reprises sur garanties + Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	2.258.141,76	
Marge financière nette	1.255.090,06	1.039.812,43
- Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements et provisions	1.763.290,01	342.314,15
Résultat de l'exercice	-508.199,95	697.498,28

4. L'ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'état des informations complémentaires comporte les états suivants :

A- NOTE DE PRESENTATION DU FPCT

Il est notamment indiqué dans la note de présentation :

- la dénomination de l'établissement initiateur et de l'établissement gestionnaire dépositaire ;
- la date de création du FPCT, sa durée ainsi que le montant de l'émission ;
- les principales modalités de fonctionnement du FPCT ;
- la référence de la note d'information du FPCT et de ses modificatifs.

B -PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

B1. Principales méthodes d'évaluation spécifiques au FPCT

C – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN ET AU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

- C1. Tableau des créances titrisées
- C2. Tableau du fonds de garantie
- C3. Tableau des provisions pour risques et charges
- C4. Tableau des dettes de trésorerie
- C5. Tableau des parts et obligations
- C6. Tableau des titres et valeurs de placement et de la trésorerie- actif
- C7. Détail des charges de fonctionnement

D - AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

D1. Engagements reçus

Nota : les informations prévues dans l'ETIC ne sont exigées que dans la mesure où elles revêtent une importance significative au regard de l'objectif de l'image fidèle.

Les tableaux prévus à l'ETIC peuvent être accompagnés de tout commentaire au regard de l'objectif de l'image fidèle.

ETAT B1

B1. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES AU FPCT

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par le FPCT *

A. LES CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart, positif ou négatif, entre la valeur nominale et le prix d'achat, est inscrit à l'actif du bilan.

Cet écart est étalé selon les modalités fixées par le règlement de gestion du FPCT.

La méthode préconisée pour cet étalement est celle du taux actuariel d'origine à la date de constitution du FPCT, la pertinence du taux utilisé devant être réexaminée à chaque arrêté comptable en fonction des défaillances constatées, à partir du suivi de chaque créance. D'autres méthodes, notamment celle du prorata du capital remboursé, pourraient être retenues.

La décote qui résulte du surdimensionnement est enregistrée au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les créances titrisées sont enregistrés en produits financiers.

En cas d'insuffisance des mécanismes de couverture des risques de défaillance, y compris le risque inhérent au portefeuille sain, une provision pour risques et charges doit être constituée.

Les créances non recouvrées et contentieuses à leur date d'échéance figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nominale doivent faire l'objet d'une provision pour dépréciation.

Ces créances sont retirées de l'actif lorsque leur irrécouvrabilité est considérée comme définitive.

A la date prévue par le règlement du FPCT, la créance non recouvrée est portée, pour le montant détenu sur le débiteur, en créances contentieuses.

Lors de la mise en œuvre de la garantie externe, s'il y a subrogation, la créance envers le débiteur est remplacée par une créance sur le garant externe.

Le montant de la créance devenue irrécouvrable est porté en charges, le montant du surdimensionnement ou des parts spécifiques étant réduit à due concurrence conformément au règlement du FPCT, avec la constatation d'un produit.

B. LES PARTS ET OBLIGATIONS

Les parts ou obligations ordinaires et spécifiques sont enregistrées à leur valeur nominale et présentées, distinctement, au passif du bilan.

La différence entre la valeur nominale et le prix d'émission est inscrite au poste " écart d'émission " qui figure au passif du bilan.

Les frais d'émission supportés par le FPCT sont inscrits à l'actif au poste " frais préliminaires".

Ces frais sont amortis, de manière linéaire, sur la durée de vie du FPCT.

Les " écarts d'émission " et les " frais préliminaires " participent à la formation du résultat selon des modalités identiques à celles fixées pour l'étalement de l' "écart d'acquisition " des créances titrisées.

Les intérêts courus sur parts et obligations sont enregistrés en charges financières.

C. LES DETTES DE TRESORERIE

Les avances faites au FPCT par l'établissement chargé du recouvrement sont comptabilisées en dettes de trésorerie.

D. LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice non affecté est porté au poste " résultats antérieurs " au passif du bilan.

E. Titres et valeurs de placements

Les titres de placement sont enregistrés à leurs valeurs nominales.

Les intérêts courus sur les titres de participations sont enregistrés en produits financiers.

* en indiquant éventuellement toute dérogation et tout changement de méthode avec leur influence sur les actifs, passifs, la situation financière, les résultats et les risques assumés.

ETAT C1

C1. TABLEAU DES CREANCES TITRISEES

	Exercice	Exercice précédent
Encours des créances	175.285.763,77	384.553.718,48
Créances échues et non recouvrées	1.332.153,37	559.661,11
Créances contentieuses		
Montant estimé irrécouvrable		
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt courus 	651.001,80	1.068.301,76
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêts de retard 		

ETAT C2

C2. TABLEAU DU FONDS DE GARANTIE

	Montant
Montant en début d'exercice	14.077.013,99
Variations	0,00
Montant en fin d'exercice	14.077.013,99

ETAT C3

C3. TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant
Montant en début d'exercice	0,00
Dotations	0,00
Reprises	
Montant en fin d'exercice	0,00

ETAT C4

C - 4 TABLEAU DES DETTES DE TRESORERIE

<ul style="list-style-type: none">• Solde en début d'exercice	NEANT
<ul style="list-style-type: none">• Avances obtenues en cours d'exercice	
<ul style="list-style-type: none">• Avances remboursées en cours d'exercice	
<ul style="list-style-type: none">• Solde en fin d'exercice	

ETAT C5

C - 5 TABLEAU DES PARTS ET OBLIGATIONS

Raison sociale des détenteurs	Nombre de parts ou obligations		Valeur nominale de chaque part ou obligation
	Exercice	Exercice précédent	
1. Parts et obligations spécifiques	2		2.028.686,93
Parts résiduelles	2		2.028.686,93
2. Parts et obligations ordinaires	3.720		55.078,59
Obligations	3.720		55.078,59
3. Montant des intérêts courus	1.096.172,40	1.090.520,53	
4. Montant des intérêts payés			

ETAT C6

C6. DETAIL DES TITRES DE PLACEMENT ET DE LA TRESORERIE ACTIF

Nature	Montant	Conditions de rémunération
Bons de trésor		
Bons de trésor		
OPCVM	60.408.363,30	
Banque	3.055,13	
Fond de réserve	57,71	

ETAT C7

C - 7 DETAIL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	Exercice	Exercice précédent
• Commissions de recouvrement	877.424,36	165.287,90
• Commissions de gestion	584.949,60	110.191,93
• Commissions de placement		
• Commissions du dépositaire	116.989,91	22.038,39
• Reste du poste « charges de fonctionnement »	183.926,14	44.795,93
TOTAL	1.763.290,01	342.314,15

ETAT D1

D1. ENGAGEMENTS RECUS

Engagements reçus (Nature)	Montant exercice	Montant ex précédent	Risques liés
Ligne de liquidité	8.000.000,00	8.000.000,00	

VII. CERTIFICATION DE L'INVENTAIRE DES ACTIFS



CERTIFICATION INVENTAIRE DES ACTIFS FT SOFAC AUTO LEASE AU 31 DECEMBRE 2022

Nom du Fonds : FT SOFAC AUTO LEASE
Code ISIN : A MA0000051237; R1 MA0000051245; R2 MA0000051260
Date d'émission : 10 novembre 2021

I. CARACTERISTIQUES DU FT SOFAC AUTO LEASE A L'EMISSION

FT Sofac Auto Lease a été constitué le 10 novembre 2021 par l'acquisition de 8 069 créances LOA détenus par la SOFAC. Le montant nominal des créances cédées s'élevait à l'origine à 402 200 399,85 DH.

Ces Créances Cédées sont des créances des Loyers à Recevoir et des Créances d'Indemnité résultant de Contrats LOA conclus par SOFAC avec des clients personnes physiques résidant au Maroc ou des personnes morales de droit marocain, pour financer l'acquisition de véhicules à moteur.

II. INFORMATIONS PORTANT SUR LES ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2022

Actifs	Nbre de loyers à recevoir	Montant en DH		
Loyers à Recevoir	4491	175.367.745,47		
Liquidité placée	Type de valeur	Valeur liquidative	Nombre de parts	Valorisation globale
OPCVM	Numéraire	110,93	126.899,97	14.077.013,89
OPCVM	Numéraire	110,93	157.339,76	17.453.699,91
OPCVM	Numéraire	111,07	143.783,20	15.969.999,91
OPCVM	Numéraire	111,17	115.076,59	12.793.064,29
Total liquidité placée				60.293.778,00
Trésorerie	Numéro de compte bancaire		Montant en DH	
Compte général	230 780410903622100670161		3.055,12	
Compte de réserve	230 780410903622100670258		57,71	
Total trésorerie				3.112,83
Total actif				235.664.636,30

Etablissement Gestionnaire
Sofac Structured Finance

SOFAC STRUCTURED FINANCE
SSF
57, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

Dépositaire
CIH BANK

CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER
au Capital de 2.832.473.500 DH
Siège Social
187, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél : 05 22 47 90 90 / 05 22 47 91 1.
05 22 47 92 22 / Fax : 05 22 47 91 63

CONTACT

Chakib ELMEZOUARI

DIRECTEUR GENERAL
celmezouari@ssf.ma

Fatima Zohra MOUMEN

RESPONSABLE DE GESTION
fmoumen@ssf.ma

ADRESSE

SOFAC STRUCTURED FINANCE
57, Bd ABDELMOUMEN,
CASABLANCA
MAROC
TEL.: 05 29 09 96 13